

Contrainte à vendre sa maison pour payer les dettes d'un escroc

Le sort s'acharne sur une Venansaltaise, mère de trois enfants dont deux autistes. Victime d'une escroquerie en 1994, elle se retrouve depuis plus de dix ans à payer la dette de l'escroc. Cette «terrible injustice» l'oblige aujourd'hui à vendre sa maison. Une issue qu'elle refuse pour protéger ses enfants handicapés et qu'elle ne pourra défendre sans le soutien des autres. Récit.

Je veux tout tenter pour ne rien regretter». Christèle Toullier, Venansaltaise et maman de trois enfants, dont deux autistes, fait face depuis plus de dix ans à ce qu'elle qualifie elle-même de «terrible injustice». Victime d'une escroquerie d'ampleur (lire encadré) entre 1994 et 1995, elle s'est vue contrainte, malgré la condamnation de l'escroc, à devoir rembourser les banques qui, comme elle, ont été dupées par un homme sans scrupule. Et le montant à payer pour cette seule femme fait froid dans le dos. 857 000 francs à l'époque, à multiplier par 7. Soit plus de 900 000 euros.

«A cette époque, j'étais mariée, raconte Christèle. Mon mari et moi touchions de petits salaires. Un jour, mon mari est tombé sur une annonce publicitaire qui promettait de pouvoir acheter une maison et de payer les échéances exclusivement grâce aux paiements des loyers des locataires. Mon mari a téléphoné et c'est comme ça que nous avons rencontré l'escroc, un agent commercial d'un groupe financier. Il parlait et présentait très bien. On habitait alors dans une HLM de La Roche-sur-Yon». Face à l'annonce alléchante, le couple se laisse tenter. «Cette première fois, le dossier n'a pas pu se

conclure car nos revenus ont été jugés trop bas pour emprunter».

Un an après, Christèle et son époux ont déménagé de la Roche pour Venansault. «Grâce au soutien de mes parents qui m'ont fait un don manuel, nous avons fait construire à Venansault». Une petite maison toute simple, mais un véritable repère pour les enfants de Christèle. «Mes deux grands enfants sont autistes. Cette maison, c'est tout pour eux».

Victime mais condamnée à payer

Mais voilà que l'agent commercial refait surface. «Un jour, il nous téléphone pour nous proposer une

affaire soi-disant plus florissante que la première. Et surtout, il nous promet de s'occuper lui-même de toute la paperasse. Encore une fois, ses belles paroles ont su nous convaincre. Moi, je me méfiais un peu de lui. Mais comme les banques avaient déjà refusé de nous prêter, je pensais que ce serait la même chose cette fois-là.» Quelle ne fut pas la surprise de Christèle quand quelques semaines plus tard, l'agent commercial les rappelle en leur annonçant que les banques sont d'accord pour prêter. «Je n'avais forcément pas imaginé que l'agent était un escroc et qu'il avait pu falsifier nos bulletins de salaires».

L'argent obtenu, l'agent commercial pouvait lancer les travaux. Mais au fur et à mesure que les maisons sortaient de terre, les artisans appelés sur le chantier se sont très rapidement retrouvés avec des factures impayées. Ce sont donc les premiers à avoir porté plainte contre l'agent crapuleux. Les banques qui avaient accepté les emprunts (sept banques au total), Christèle et son mari ainsi que trois autres couples qui avaient cru au projet invraisemblable ont à leur tour porté plainte une fois l'escroquerie avérée. Le rêve de «devenir propriétaire en quinze ans sans rien déboursier», ce que leur

avait promis l'escroc, virait définitivement au cauchemar. Et à ce jour, le réveil n'a toujours pas sonné pour en sortir.

Malgré une condamnation de l'agent commercial, Christèle, qui a divorcé depuis, est contrainte de rembourser seule les banques escroquées. «Depuis plus de dix ans, je verse dans cinq banques une mensualité de 48,78 euros, explique Christèle qui ne comprend pas comment, en tant que victime, elle s'est retrouvée à payer la dette d'un escroc «qui coule des jours heureux aujourd'hui car après avoir fait ses

«Je ne veux pas que cette injustice me fasse perdre le seul bien que je possède qui m'a été donné par mes parents et qui assure l'équilibre de ma famille»

six ans de prison, il se retrouve libre et avec l'argent qu'il avait caché en Suisse», condamne amèrement cette Venansaltaise désabusée.

Car comment payer 900 000 euros quand on a qu'un revenu modeste? «Après le procès, j'ai eu droit de nombreuses salaires. J'ai voulu que ça cesse. C'est comme ça que je me suis retrouvée contrainte à demander un plan de surendettement à La Banque de

France».

Christèle ne peut plus accepter cette punition «totalement injustifiée et injuste. J'ai l'impression de payer du vent puisque je n'ai jamais rien possédé de ces maisons. Pourquoi est-ce à moi de payer les erreurs d'un escroc?»

Une lueur d'espoir a illuminé l'espace d'un très court instant la vie de Christèle. Suite au procès de l'escroc, un autre jugement, celui du notaire qui avait fait signer plus de sept actes le même jour à Christèle et son mari, a condamné ce dernier, et surtout son assurance, à rembourser les banques usurpées, soulageant d'un poids de taille le couple. «C'était en 2005. Nous avions remporté le procès en première instance. Il y a eu un recours en appel. Et la cour de Poitiers a cassé le premier jugement». Une aberration pour

Christèle, une nouvelle injustice. Car ce nouveau jugement disait retour à la case zéro, avec les banques à payer.

«La Banque de France vient de m'envoyer un projet de plan conventionnel et me laisse deux ans pour vendre ma maison», confie Christèle. Cette procédure de redressement personnel (PRP) est une solution envisagée par la Banque de France et qui permet aux personnes surendettées d'annuler

toutes leurs dettes à condition que tous leurs biens soient vendus, sauf ceux indispensables à la vie courante. La personne surendettée repart alors à zéro, sans aucune dette et est inscrite au Fichier des Incidents de Paiement (FICP) pendant 8 ans. «Je refuse cette éventualité, déclare Christèle. Pour l'instant, mes enfants autistes ont besoin de repères. Ils ont besoin de cette maison. Mon aîné parle même de se suicider si on venait à la perdre».

Lettres de soutien

Christèle préférerait donc continuer à payer encore quelques années, le temps pour ses enfants de grandir. Christèle peut refuser ce plan de redressement. Elle devra pour cela passer devant un juge pour s'expliquer. «Je prépare donc un dossier à cet effet. Et ce que je souhaiterais, c'est que les gens qui me connaissent m'écrivent des lettres de soutien que je pourrais mettre dans mon dossier. Il faut que je puisse montrer ou prouver, je ne sais plus, que je suis de bonne foi, et que je fais face à une injustice depuis le début. Et je ne veux pas que cette injustice me fasse perdre le seul bien que je possède qui m'a été donné par mes parents et qui assure l'équilibre de ma famille».

Christèle compte beaucoup sur ce coup de pouce de son entourage, de ceux qui ont croisé son chemin du temps où elle donnait des cours de musique, de tous ceux qui la connaissent et qui peuvent certifier son honnêteté, sa situation familiale. «Je n'aurais pas mes enfants, j'aurais déjà accepté la PRP, même si tout cela est injuste. Mais mes enfants sont là et je veux tout faire pour eux. Je ne quitterai pas cette maison sans avoir tout essayé».

Stéphanie Hourdeau

Pour écrire à Christèle Toullier, envoyez vos lettres de soutien en mairie, place Prépoise, 85 190 Venansault.

Une escroquerie de 4 millions d'euros

Jeudi 6 mars 1997, Pascal Gilet, Yonnais de 29 ans, en état de récidive, était condamné par le tribunal des Sables-d'Olonne à six ans de prison pour avoir commis une escroquerie d'envergure.

Alors qu'il était agent commercial d'un groupe financier, cet homme était amené à rencontrer des personnes intéressées par des publicités qu'il avait faites proposant l'acquisition de biens immobiliers à peu de frais avec possibilité avantageuse de défiscalisation. Fin 1994, début 1995, il avait démarché quatre couples parmi ses anciens clients dont les affaires n'avaient pas abouti avec le groupe financier en raison de ressources insuffisantes. Malgré cela, il leur avait proposé l'acquisition de pavillons sur la côte vendéenne selon un système soi-disant plus performant que le groupe et se chargeait de toutes les démarches financières et administratives. Bien que son projet apparaisse comme invraisemblable, Pascal Gilet avait

su trouver les arguments pour convaincre ses clients (publicités, visites de maisons qui n'avaient rien à voir avec ce qu'il proposait, intervention d'un notaire...). Qui plus est, il avait falsifié les bulletins de salaire, avis d'imposition et avait choisi judicieusement de ne pas s'adresser à des banques locales pour l'obtention de prêts. Au total, il avait réussi à débiter 31 prêts d'environ 860 000 francs chacun (130 000 euros) souscrits par ces quatre couples, soit une escroquerie dépassant les quatre millions d'euros.

Outre les quatre couples victimes, on retrouvait parmi les parties civiles les six banques et tous les artisans lésés par ces pseudo chantiers. Certaines banques ont estimé que la responsabilité était partagée entre les couples victimes. Mais l'escroc n'a visiblement jamais versé un centime pour les indemniser.